

**BUDGET
PRIMITIF**

LO

SN

Q

R



Quelle stratégie budgétaire pour 2025 ?

- **STABILISER LA FISCALITÉ**

Les taux de taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront reconduits à leur niveau de 2024.

- **CONFORTER LE NIVEAU ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**

Les dépenses de fonctionnement progresseront de 2,1 %.

- **SOUTENIR L'EFFORT D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissements seront en hausse et budgétées à un niveau record : 51,2 M€.

- **CONSERVER UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUFFISANTE**

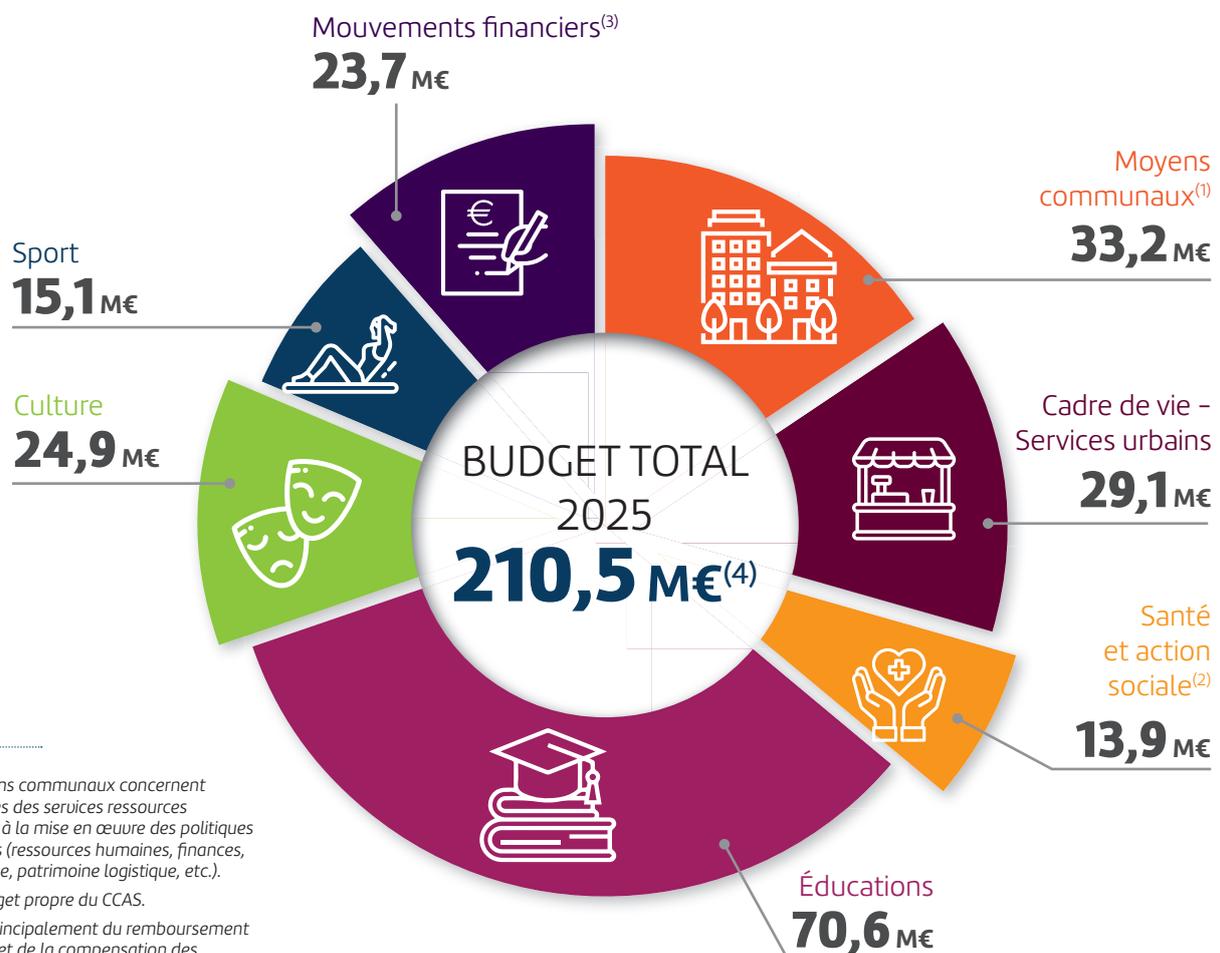
Pour réaliser les investissements programmés et piloter le recours à l'emprunt.

- **GARANTIR UN NIVEAU DE DETTE SOUTENABLE**

Pour préserver la solvabilité financière de la ville et sa capacité à investir durablement.

La répartition du budget 2025

Cette répartition peut évoluer d'une année à l'autre en fonction des programmes d'investissement inscrits au budget.



⁽¹⁾ Les moyens communaux concernent les dépenses des services ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques municipales (ressources humaines, finances, informatique, patrimoine logistique, etc.).

⁽²⁾ Hors budget propre du CCAS.

⁽³⁾ Il s'agit principalement du remboursement de la dette et de la compensation des compétences transférées à Brest métropole.

⁽⁴⁾ Hors mouvements de gestion active de la dette de la ville de Brest équilibrés en dépenses et en recettes.

Quels seront les principaux investissements de la ville de Brest en 2025 ?



12,0 M€

ÉDUICATIONS :

- Reconstruction du groupe scolaire Kerisbian : **3 040 000 €**
- Maintenance et optimisation énergétique des bâtiments éducatifs : **2 220 000 €**
- Nouveaux programmes de renouvellement urbain à Bellevue et Recouvrance : **1 908 000 €**
- Restructuration de restaurants scolaires : **1 292 000 €**
- Rénovation de la crèche de Kérigonan : **537 001 €**



16,2 M€

CADRE DE VIE – SERVICES URBAINS

- Halles Saint-Louis : **7 700 000 €**
- Participation au projet « Mon réseau grandit » : **5 000 000 €**
- Nouvelle mairie de quartier de Saint-Pierre : **650 000 €**
- Travaux, périls et maintenance : **535 000 €**
- Budget participatif : **487 600 €**



7,3 M€

CULTURE

- Déménagement du Fourneau aux Capucins : **5 295 000 €**
- Travaux dans divers équipements culturels : **1 933 000 €**

Budget d'investissement 2025 :

51,2 M€*

** Se rajoutent à cette répartition, les crédits consacrés aux mouvements financiers (1,4 M€). Il s'agit principalement de la fraction de compensation des compétences transférées à Brest métropole imputée en investissement et de l'avance en compte courant consacrée à la SPL restauration scolaire.*



6,4 M€

SPORT

- Travaux dans les stades et gymnases : **3 139 000 €**
- Gymnase de Bellevue – réhabilitation : **1 373 000 €**
- Terrains de sport synthétiques, création, rénovation : **764 000 €**
- Centre sportif Kerichen : **629 000 €**



3,6 M€

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

- Travaux dans les établissements d'action sociale et de santé : **1 466 000 €**
- Projet intergénérationnel Louise Le Roux : **1 000 000 €**
- Restructuration du centre d'hébergement et de réinsertion sociale du foyer du port : **700 000 €**

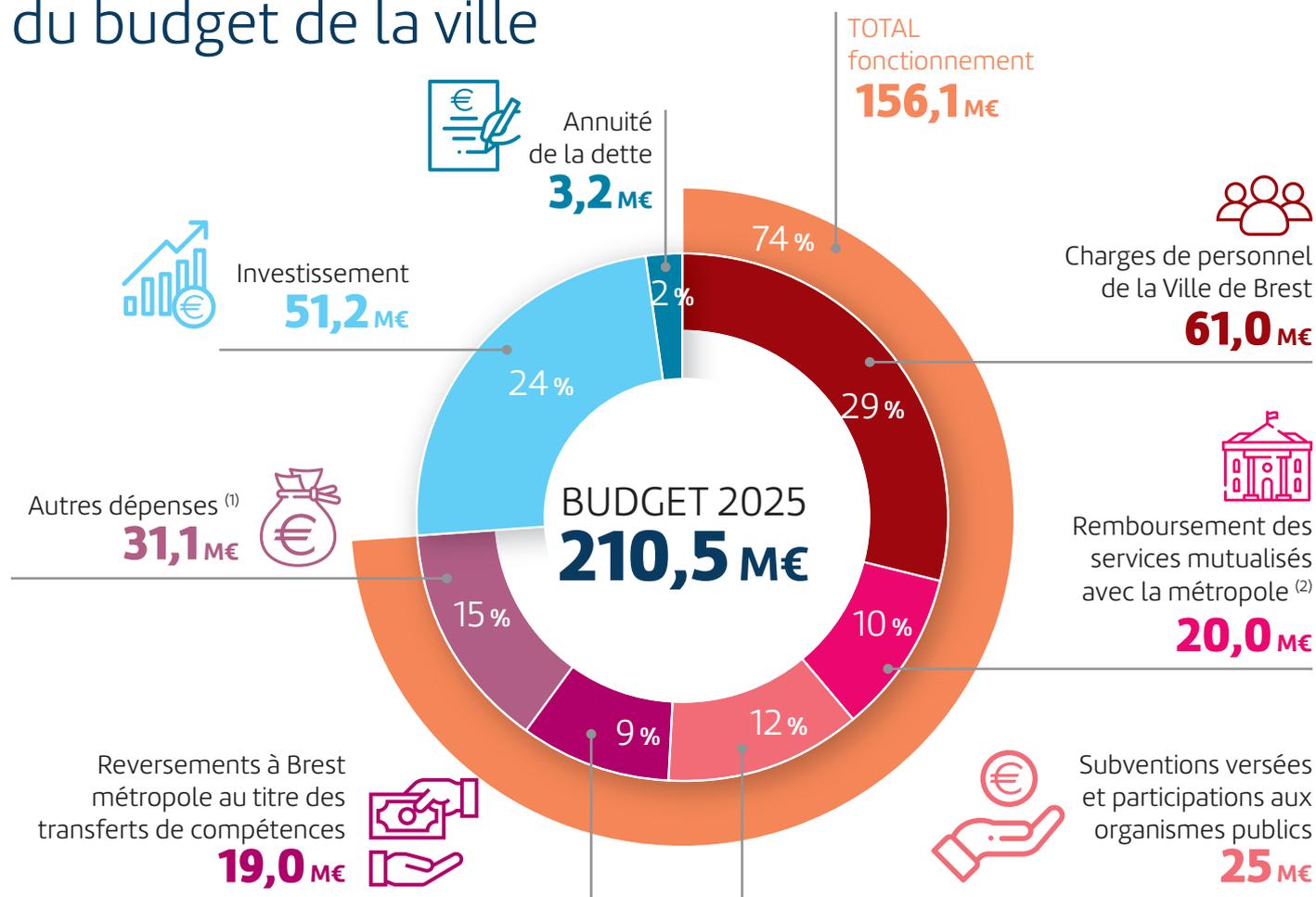


4,1 M€

MOYENS COMMUNAUX

- Équipement en informatique : **1 805 000 €**
- Travaux sur les édifices culturels : **940 000 €**
- Travaux dans divers bâtiments municipaux : **618 000 €**

Vue d'ensemble du budget de la ville



⁽¹⁾ Ex: énergie, fluides, prestations de services, entretien courant des bâtiments...

⁽²⁾ Ex: ressources humaines, finances, informatique...

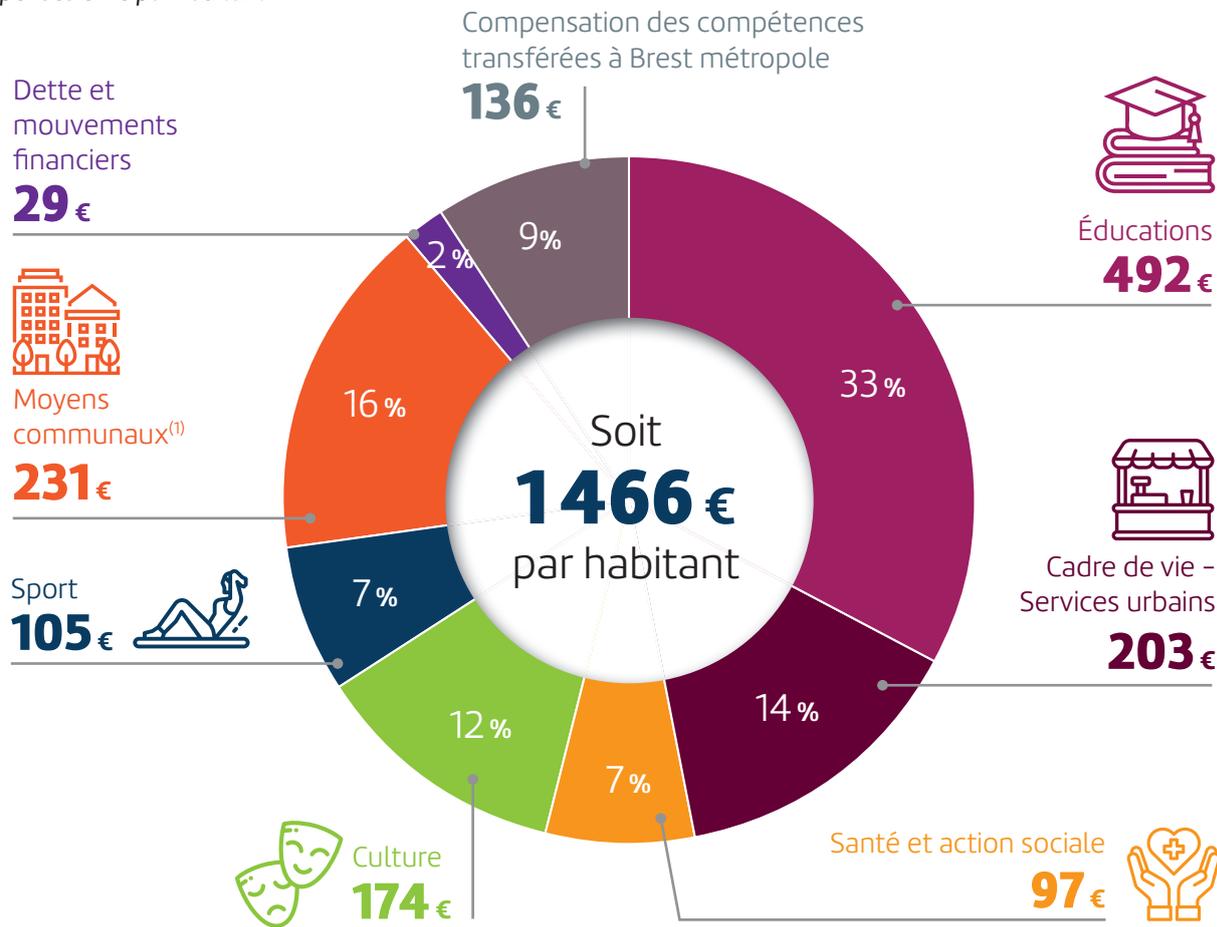
Le budget de la ville de Brest pour 2025 s'élève à 210,5 M€.

Il est constitué
d'une section de
fonctionnement
et d'une section
d'investissement.

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** correspond aux dépenses et recettes courantes de la ville de Brest. En dépenses, il s'agit des frais de personnel, des subventions versées, des dépenses d'énergie et de fluides, des prestations de services, etc. En recettes, il s'agit des recettes fiscales, des dotations versées par l'État, des tarifs acquittés par les usagers des services publics, etc.
- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT** regroupe les dépenses ayant vocation à préserver, accroître et/ou améliorer le patrimoine de la collectivité, notamment les opérations de constructions de nouveaux équipements et les programmes de conservation du patrimoine existant.
- **L'ANNUITÉ DE LA DETTE** correspond au remboursement de la dette comprenant les intérêts et le capital des emprunts pour l'année en cours.

À quoi sont consacrées les dépenses inscrites au budget 2025 de la ville de Brest ?

Les dépenses en € par habitant

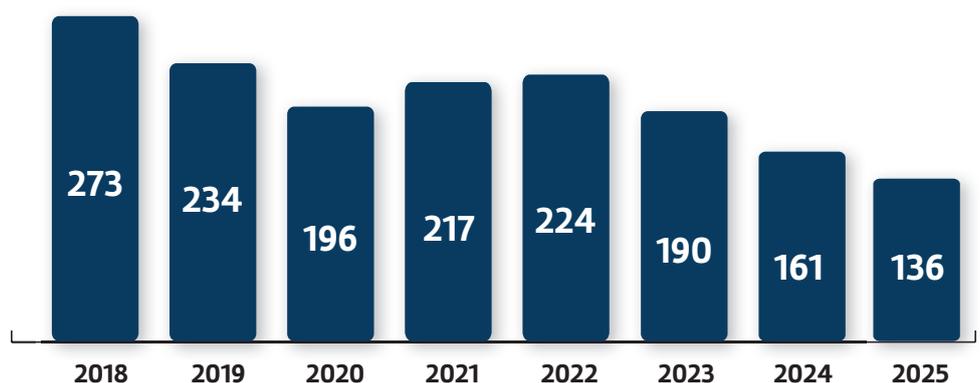


⁽¹⁾ Les moyens de la ville concernent les dépenses des services ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques municipales (ressources humaines, finances, informatique patrimoniale, logistique, etc.).

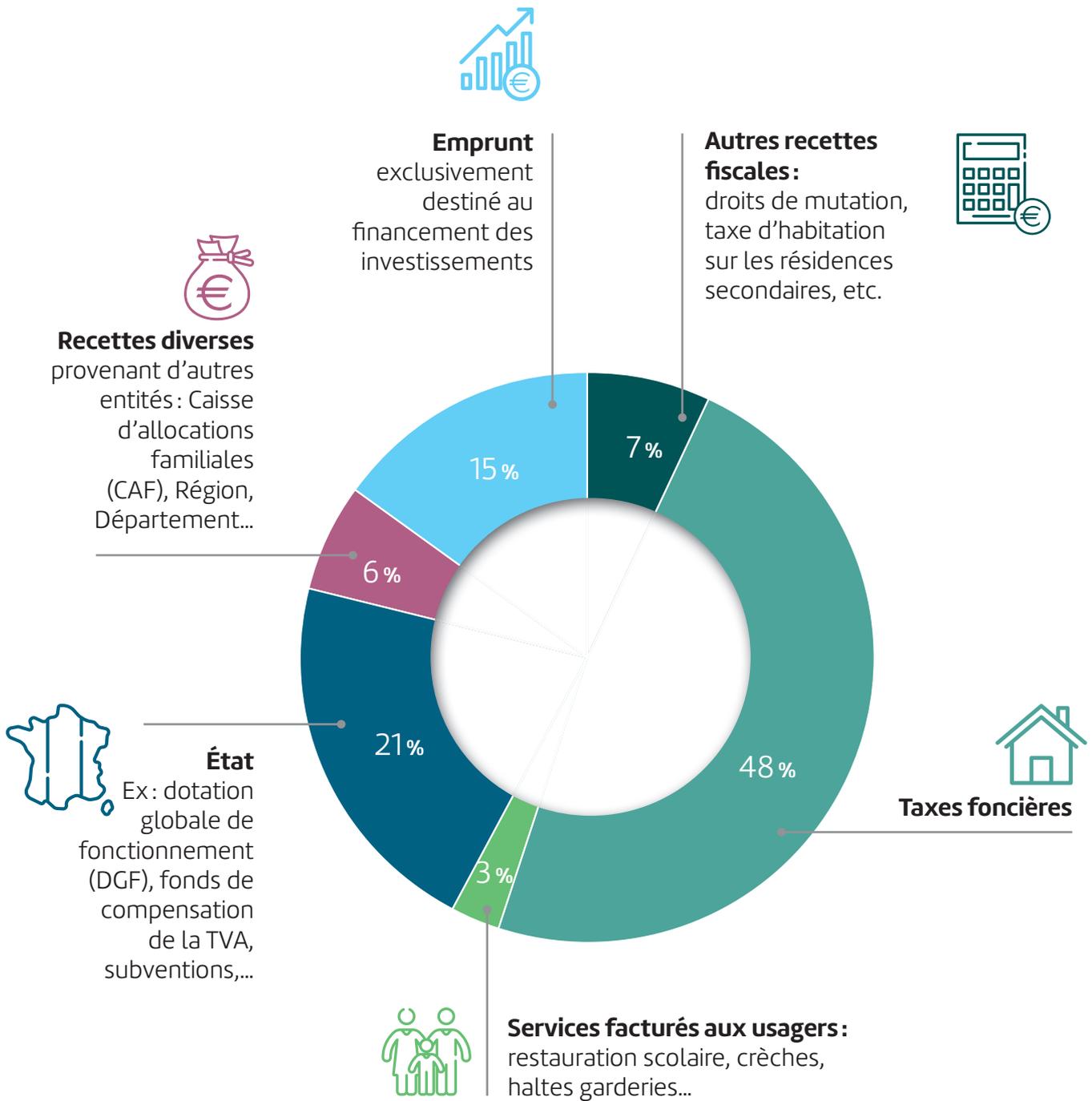
Comment évolue l'endettement de la ville de Brest ?

LA DETTE EN € PAR HABITANT AU 1^{ER} JANVIER

LA VILLE DE BREST SE SITUE PARMI LES VILLES QUI ONT UNE BONNE CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT, ce qui lui permet de recourir plus facilement à l'emprunt pour financer ses investissements.



D'où viennent les recettes inscrites au budget 2025 de la ville de Brest?



Quelle fiscalité pour 2025?

Le produit fiscal perçu par la ville de Brest correspond principalement aux ressources issues des taxes foncières.

La répartition des recettes issues de la fiscalité au budget 2025

Taxes foncières sur le bâti et le non-bâti

99,1 M€

Taxe sur les droits de mutation

5,1 M€

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

2,2 M€

Taxe sur l'électricité

2,5 M€

Taxe locale sur la publicité extérieure

1,1 M€

Les taux des taxes foncières et de taxe d'habitation votés par la ville de Brest seront reconduits en 2025 à leur niveau de 2024.

Pour les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la contribution fiscale de chaque ménage à la ville de Brest est égale à la valeur locative du logement fixée par l'État, multipliée par les nouveaux taux votés par le conseil municipal :

- Pour le foncier bâti : 39,44 % ;
- Pour le foncier non bâti : 34,58 % ;
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,16 %.

L'actualisation forfaitaire de la valeur locative du logement a lieu chaque année en fonction de l'inflation constatée au mois de novembre de l'année précédente. Pour 2025, cette actualisation sera de 1,7 %.

CHIFFRES CLÉS



143 530
habitants

(population de référence,
INSEE 2025)

75 893
résidences
principales

(source : INSEE 2024)



49,51 km²
de superficie

15 990
logements
sociaux

(source :
critères
DGF 2024)



76 094
ménages

(source : INSEE 2024)

LA VILLE DE BREST

est divisée en sept grands
quartiers possédant chacun une
mairie de quartier et un maire
adjoint.

Soutien aux associations,
Solidarités, Médiathèques,
Crèches, Sports, Culture, Écoles,
Halles et Marchés, Proximité
et Médiation... la ville déploie
tous les jours des services pour
améliorer votre quotidien.
Certaines autres compétences
(transports, aménagement
urbain, développement
économique ...)

et les moyens de leur gestion
sont transférés par les
communes membres à Brest
métropole, afin d'agir ensemble
pour un meilleur service à la
population et un aménagement
plus harmonieux du territoire.
Chaque début d'année, un
budget est voté par les élus
en conseil municipal pour
mettre en œuvre ces services et
engager les actions à venir.

Pour plus d'informations sur les budgets de la ville de Brest
et de la métropole, rendez-vous sur [brest.fr](https://www.brest.fr)

Hôtel de ville - 2, rue Frézier - CS 63834 - 29238 Brest Cedex 2
+33 (0)2 98 00 80 80 - contact@mairie-brest.fr